

LES COMPÉTENCES RÉNOVÉES DE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La réforme des intercommunalités, voulue par la Loi dite *NOTRe* (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a obligé les Communautés de Communes à refonder leurs statuts. Ces statuts leur permettent d'agir dans ces domaines bien spécifiques et uniquement dans ceux-là.

Désormais, les statuts sont divisés en trois blocs : les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. La communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle exerce les différentes compétences relevant des groupes ainsi définis.



le
BULLETIN

N° 1 - Mai 2017

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



Aménagement de l'espace, schéma de cohérence territoriale et plan local d'urbanisme.



Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.



Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.



Développement économique (zone d'activités, soutien au commerce local, tourisme).

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES



Services aux collectivités (prestations de services pour les communes membres, gestion des transports scolaires).

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES



Protection et mise en valeur de l'environnement (ruissellement des eaux, lutte contre les inondations, entretien des chemins de randonnées).



Gestion des équipements scolaires, activité périscolaire



Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement d'intérêt communautaire.



Politique du logement et du cadre de vie (contrat de ville, redynamisation des centre-bourgs).



Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire.



Action sociale (enfance /jeunesse, pôle social, insertion des jeunes).



Assainissement collectif et non collectif.



Création et gestion de maison de services publics.

Ce qui fonde plus généralement l'action de **Pont-Audemer Val de Risle**, c'est le fameux intérêt communautaire. Défini comme l'intérêt collectif du territoire, il est le socle, le ciment des actions qui doivent être menées de manière uniforme et cohérente sur l'ensemble du territoire.

La communauté de communes Pont-Audemer/Val de Risle n'est pas un guichet, un "drive" auprès duquel on dépose une liste de courses. À chaque projet, pour chaque action, les élus devront juger de la pertinence, de la plus-value et de l'utilité pour le territoire.



le
BULLETIN de la Communauté
de communes de **Pont-Audemer Val de Risle**

Directeur de la publication : Michel Leroux
Conception : Les Vases Communicants
Impression :

Services de la Communauté
de communes
2 place de Verdun BP 429
27504 Pont-Audemer cedex
Tel : 02 32 41 08 15
Fax : 02 32 41 24 74
info@ccpavr.fr

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE

Une nouvelle intercommunalité à votre service



Michel Leroux
Président de la communauté de communes
Pont-Audemer Val de Risle

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} janvier 2017 naissait la nouvelle communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle. Issue d'une réforme nationale de nos intercommunalités, fruit d'un long travail de concertation et d'échanges, les élus des communautés de communes de Val de Risle et de Pont-Audemer ont scellé leur destin.

Voilà bientôt six mois que les élus se sont mis au travail. Six mois qui ont permis de nous doter de statuts communs, six mois au cours desquels nous avons posé les bases de notre travail collectif et qui nous ont permis de voter notre premier budget à l'unanimité des membres.

La communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle est désormais au travail. Ce travail va se décliner autour de nos compétences, dont vous trouverez le détail dans ce bulletin.

Désormais composé de 49 membres, le conseil communautaire a élu 10 vice-présidents pour animer des secteurs structurants pour notre territoire. Les indemnités des élus ont été votées, sur les mêmes bases que celles attribuées sur la précédente communauté de communes. Par ailleurs, ils se sont toutes et tous engagés sur une charte de transparence et d'éthique que j'ai souhaité pour renforcer l'action de vos élus.

Nous vous devons travail, honnêteté et proximité. C'est le sens de notre action pour la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle. Avec la signature dès janvier d'un contrat de ruralité avec l'État, nous n'avons pas perdu de temps pour mettre en œuvre nos projets. Nous sommes dans l'action et ensemble nous allons écrire les premières pages de l'histoire de notre nouveau territoire.

Bien cordialement,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Président : Michel **LEROUX** - Maire de Pont-Audemer (**économie**)

1^{er} Vice-Président : Francis **COUREL** - Maire de Saint Philbert sur Risle (**finances et fiscalités**)

2^{ème} Vice-Président : Jean Pierre **BOUCHER** - Maire de Saint -Symphorien (**administration générale et transports scolaires**)

3^{ème} Vice-Président : Daniel **BUSSY** - Maire de Fourmetot (**environnement et assainissements collectif et non collectif**)

4^{ème} Vice-Président : André **TIHY** - Maire de Glos sur Risle (**vie associative, culturelle et sportive dans le canton de Montfort-sur-Risle**)

5^{ème} Vice-Présidente : Isabelle **DUONG** - Maire de Manneville sur Risle (**petite enfance et jeunesse**)

6^{ème} Vice-Présidente : Marie-Claire **HAKI** - Maire-Adjointe de Pont-Audemer (**tourisme**)

7^{ème} Vice-Président : Gérard **PLATEL** - Maire de Selles (**voirie et très haut-débit**)

8^{ème} Vice-Président : Gilles **RIAUX** - Maire de Bonneville Aptôt (**transition énergétique et déchets ménagers**)

9^{ème} Vice-Président : Didier **SWERTVAEGER** - Maire de Saint-Mards de Blacarville (**patrimoine**)

10^{ème} Vice-Président : Bertrand **SIMON** - Maire de Thierville (**organisation du territoire, plan local d'urbanisme intercommunal et habitat**)



De gauche à droite : Michel DENHEZ - Patrice BONVOISIN - Jean-Luc BARRE - Jean-Michel OLLIVIER - Fabienne DEFLUBÉ - Odile GILBERT - Francis COUREL - Jean LEGRIX - Isabelle DUONG - Vladimir HANGARD - Michel LEROUX - Didier SWERTVAEGHER - Dominique LEROY - Christiane DUPONT - Gilles RIAUX - Philippe LECHEVALIER - Gérard PLATEL - Bertrand SIMON - Marie-Claire HAKI - Daniel BUSSY - André TIHY - Jean-Pierre BOUCHER - Claude BEIGLE

Michel **DENHEZ** - Maire de Appeville Annebault

Claude **BEIGLE** - Maire d'Authou

Jean Michel **OLLIVIER** - Maire de BRESTOT

Jean-Marc **BISSON** - Maire de Campigny

Odile **GILBERT** - Maire de Colletot

Dominique **LEROY** - Maire de Condé sur Risle

Jean Claude **GARNAUD** - Maire de Corneville sur Risle

Christiane **DUPONT** - Maire d' Ecaquelon

Patrice **BONVOISIN** - Adjoint au Maire de Freneuse sur Risle

Vladimir **HANGARD** - Maire d'Illeville sur Montfort

Jean **VANHEE** - Maire des Préaux

Jean-Luc **BARRE** - Maire de Montfort sur Risle

Karine **VALLEE** - Maire de Pont-Authou

Philippe **LECHEVALIER** - Maire de Saint Germain Village

Jean **LEGRIX** - Maire de Tourville sur Pont-Audemer

Marie-France **DUNY** - Maire de Toutainville

Bernard **LAMY** - Maire de Touville sur Montfort

Mathias **BAPTIST** - Maire de Triqueville

Michel **PARIS**, Vincent **ROUSSEL**, Annie **BOCQUET**, Dominique **RIFFLET**, Alexis

DARMOIS, Michèle **JACQUEMIN**, Brigitte **DUTILLOY**, Anne-Laure **SIMON**,

Christophe **CANTELOUP**, Julien **TIMON**, Pierre **CLÉRET**, Ariane **DELAMARRE**,

Jean-Pierre **MOTTIN**, Nicole **MAQUAIRE** (conseillers municipaux de Pont-Audemer),

Michel **CAMPIN**, Fabienne **DEFLUBE**, Odile **PEPIN**, Marc **CARON**, Reynald

LEBLANC, M.**BISSOIN**.



Une charte pour des élus exemplaires

Souhaitée par les élus, une charte de valeurs a été rédigée et sur laquelle ils se sont engagés.

Un engagement sur l'honneur, sans précédent, qui est un exemple unique dans notre Région et qui marque une volonté forte d'asseoir une collectivité exemplaire.

Ainsi, les élus, lors de leur élection ont pris l'engagement d'agir de manière totalement désintéressée, pour le bien public et l'intérêt collectif. S'engageant dans un esprit de loyauté, de transparence et de respect des institutions, ils devront assister avec assiduité aux réunions, respecter les débats démocratiques et les décisions collectives qui en émaneront.

Assurant ne faire l'objet d'aucun conflit d'intérêt et s'engageant à respecter les règles de la transparence de la vie publique imposée aux élus locaux, les élus ont assuré agir dans le seul but de développer le territoire et de servir les citoyens.

Cet engagement des élus, a été voulu comme unique, exemplaire et fondateur d'une action publique transparente !

